

Session du
27 mars 2026



**Dossier
de presse**
Mars 2026

Hôtel du Département

Contact presse :

Sarah Le Borgne

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60

presse@morbihan.fr

COMPTES 2025 DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN :

UNE GESTION RIGOUREUSE AU SERVICE DES MORBIHANNAIS

L'exercice 2025 s'est achevé sur un excédent brut de clôture de 31,77 M€, en nette progression par rapport aux 25,05 M€ constatés en 2024. Un résultat qui témoigne, dans un contexte financier national contraint, de la solidité et du sérieux de la gestion départementale.

UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉE

Les recettes réelles de fonctionnement ont atteint **823,43 M€**, en hausse de 6,1 % par rapport à 2024, pour un taux d'exécution remarquable de 106,4 %. Elles ont été notamment portées par un rebond significatif des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui ont progressé de 27 % pour atteindre 176,90 M€, traduisant un regain d'activité immobilière sur le territoire. Les dotations de l'État, stables à **133,16 M€**, et les concours au titre des solidarités humaines, à **128,69 M€**, complètent ce tableau équilibré.

Du côté des dépenses, le Département a contenu leur progression à **+1,53 %**, pour un total de **689,74 M€**. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'établit ainsi à **143,42 M€**, socle indispensable au financement des investissements.

UN INVESTISSEMENT SOUTENU, DES ENGAGEMENTS TENUS

En dépit de choix budgétaires exigeants, l'effort d'investissement du Département n'a pas faibli. Les dépenses réelles d'investissement ont progressé de **+6,5 %** pour s'élever à **150,69 M€**, dont 76,32 M€ en maîtrise d'ouvrage directe et 74,37 M€ en subventions d'équipement versées aux acteurs du territoire, un niveau sans précédent depuis 2015. Un signal fort adressé aux communes, aux associations et aux porteurs de projets : **l'engagement du Département demeure entier.**

Les recettes d'investissement, portées à **39,98 M€**, ont connu une progression notable par rapport aux 24,01 M€ de 2024, grâce notamment aux remboursements d'avances consenties à Morbihan Habitat et à la Compagnie des ports du Morbihan.

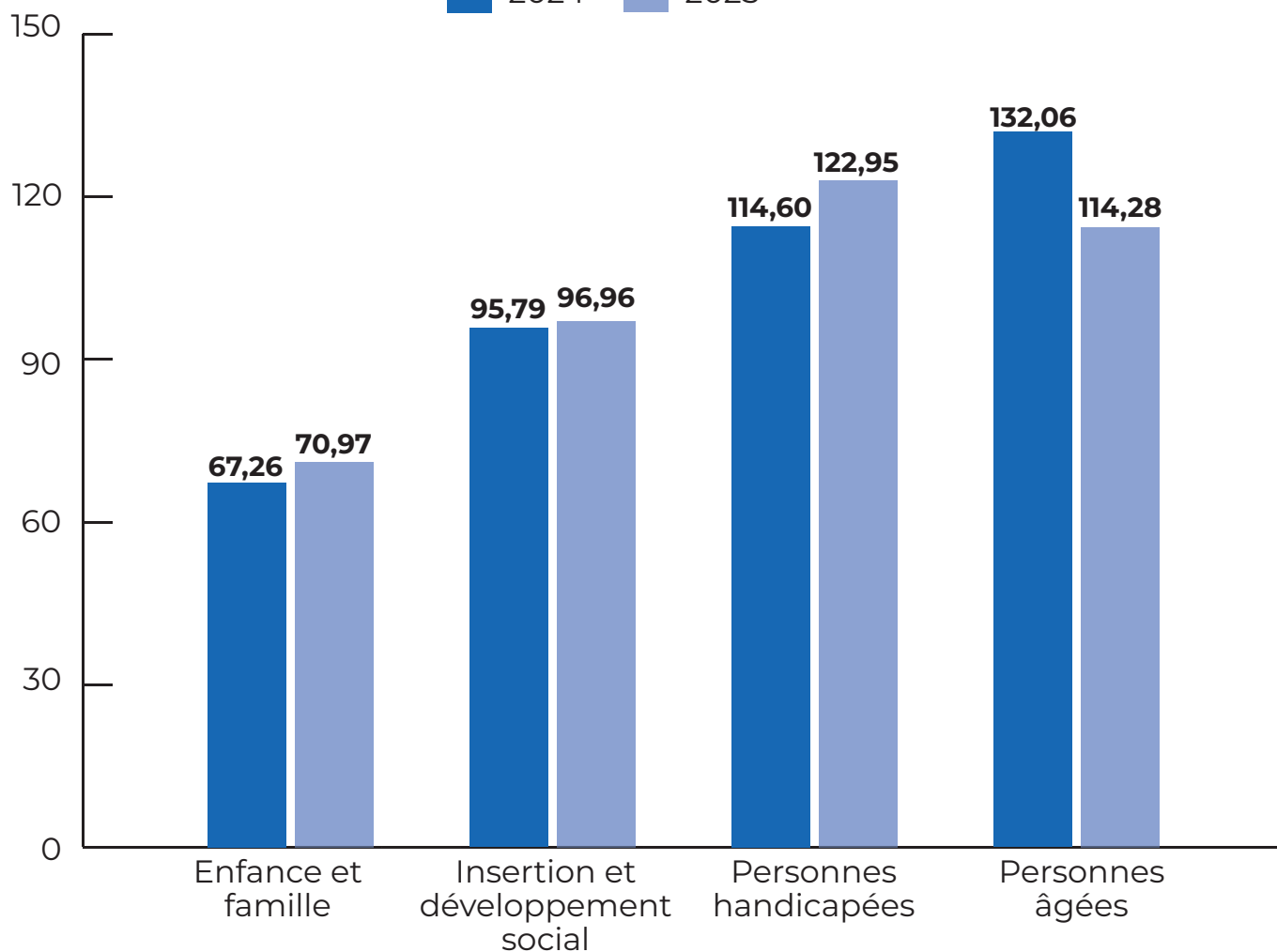
UNE PRIORITÉ CONSTANTE : LES SOLIDARITÉS HUMAINES

Compétence centrale du Département, la politique des solidarités humaines a représenté **405,16 M€** de dépenses en 2025, contre 409,69 M€ en 2024. Cette légère modulation s'explique par la mise en œuvre, à compter du 1^{er} juillet 2025, de l'expérimentation de la fusion des sections soins et dépendance des EHPAD et unités de soins de longue durée (USLD), qui a entraîné un transfert de charge vers l'État d'un peu plus de 24 M€.

Pour autant, toutes les autres compétences sont en progression : les dépenses en faveur des personnes handicapées ont augmenté de 7,3 % (+ 8,4M€), tandis que les politiques enfance/famille et insertion/développement social affichent respectivement des hausses de 5,5 % et 1,2 %.

Dépenses au titre des solidarités humaines

■ 2024 ■ 2025



UN REGARD TOURNÉ VERS L'AVENIR : LE BUDGET VERT

2025 marque également une première : l'introduction, au sein du Compte Financier Unique, d'une annexe dédiée à l'impact environnemental du budget départemental appelé le "budget vert". Désormais obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants, cette annexe vise à classer les dépenses selon leur contribution aux six grandes dimensions de la transition écologique : atténuation du changement climatique, préservation de la biodiversité, adaptation climatique, prévention des pollutions, économie circulaire et gestion durable de l'eau. Sur les seuls deux premiers axes, le Département documente plus de 69 millions d'euros de dépenses d'investissement. La montée en charge sera progressive jusqu'en 2028. C'est un outil de pilotage nouveau, exigeant, que le Département aborde avec sérieux.

UNE PREMIÈRE AVEC LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Enfin, il convient de souligner que l'exercice 2025 est le premier pour lequel le Département du Morbihan présente ses comptes sous la forme du Compte Financier Unique (CFU), fusionnant l'ancien compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du comptable public en un document unique. Cette simplification administrative, opérée un an avant la date limite fixée par les textes, illustre la volonté du Département d'être à la pointe de la modernisation de la gestion publique locale, au service d'une information financière plus lisible et plus transparente pour tous les Morbihannais.

Au terme de cet exercice, c'est un Département solide, responsable et tourné vers ses habitants que dessinent ces comptes. Un Département qui investit, qui accompagne, qui protège et qui présente ses comptes avec clarté.



> 95 % : Taux d'exécution des dépenses 2025,
"Faire ce sur quoi le Conseil départemental s'est engagé"

< 20 jours : Un délai de paiement des factures
exemplaire en France

DETTE DÉPARTEMENTALE 2025 : UNE GESTION ACTIVE ET RESPONSABLE, DES INDICATEURS BIEN ORIENTÉS

La gestion de la dette du Département du Morbihan en 2025 a été marquée par plusieurs événements exceptionnels qui appellent une lecture nuancée. Si l'encours total affiche une hausse significative à 107,63 M€ contre 76,15 M€ fin 2024, cette évolution s'explique non pas par un recours accru à l'emprunt, mais par deux opérations de reprise de dette extérieure : la résiliation anticipée du bail emphytéotique administratif des casernes de gendarmerie du Morbihan, pour un capital restant dû de 32,08 M€, et la fin anticipée de la concession du port de Saint-Jacques à la commune de Sarzeau pour 0,4 M€.

Hors ces reprises, l'encours de la dette départementale s'établirait à 75,92 M€, en très léger recul de 0,3 % par rapport à 2024. La trajectoire de désendettement engagée de longue date est maintenue, en dépit d'un contexte macroéconomique plus contraint.

DES INDICATEURS SANS ÉQUIVALENT À L'ÉCHELLE NATIONALE

Les ratios de dette du Morbihan sont parmi les plus favorables de France. Le ratio encours de dette sur recettes réelles de fonctionnement s'établit à 13,07 %, soit un niveau sans commune mesure avec la moyenne nationale qui atteignait 46 % fin 2024. L'encours par habitant est de 133,77 €, quand la moyenne nationale avoisinait 524 € à la même date.

Quant à la capacité de désendettement, le nombre d'années théoriquement nécessaires pour rembourser l'encours sur la seule épargne brute, elle s'établit à 0,81 année, contre 6,7 années en moyenne pour les autres Départements. Le délai moyen de désendettement a augmenté de 4,1 années entre 2022 et 2024, passant de 2,6 à 6,7 ans, à contre-courant de la dette morbihannaise. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes : le Morbihan est l'un des Départements les moins endettés de France, et entend le rester, tout en maintenant sa position parmi ceux qui parviennent à investir le plus.

Le profil d'extinction de la dette confirme la trajectoire favorable : l'encours sera remboursé à 50 % d'ici 2029, et intégralement éteint à l'horizon 2043. Une feuille de route claire, une gestion rigoureuse, et la certitude que chaque euro emprunté aujourd'hui est au service des Morbihannais de demain.

DES DÉLAIS DE PAIEMENT EXEMPLAIRES

Le délai global de paiement, indicateur de qualité comptable, atteignait 19,14 jours au deuxième semestre 2025. Ce chiffre est bien en-deçà du seuil réglementaire de 30 jours.

LE DÉPARTEMENT RELANCE SON PROGRAMME DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE POUR LES COMMUNES

Il avait fallu le suspendre. La décision, prise en décembre 2024, était difficile mais la seule possible face à des dépenses imposées en hausse et des recettes en repli. Le Département du Morbihan avait mis en veille plusieurs dispositifs d'aides aux territoires, dont le Programme de solidarité territoriale : le PST. Une suspension assumée comme temporaire, avec la promesse explicite d'un retour dès que les conditions le permettraient.

Ces conditions sont aujourd'hui réunies. Le rebond des droits de mutation à titre onéreux et l'amélioration globale de la situation budgétaire offrent la marge nécessaire. Le PST sera réactivé à compter du 1^{er} juillet 2026, rénové dans ses modalités, fidèle dans son esprit permettant, au lendemain des élections locales, aux nouveaux exécutifs municipaux de se projeter vers l'avenir.

DES COMMUNES ACCOMPAGNÉES AU QUOTIDIEN

Depuis sa création en 2016, le PST a accompagné plus de 3 500 projets dans les communes morbihannaises, pour un engagement total de plus de 166 millions d'euros. Salle des fêtes, voirie, équipements sportifs, structures d'accueil : derrière chaque dossier, une commune qui investit pour ses habitants, et un Département qui se tient à ses côtés.

Une étude comparative menée auprès d'une dizaine de départements français le confirme : avec 45 à 50 millions d'euros consacrés chaque année à l'accompagnement des territoires, le Morbihan s'impose comme un partenaire financier sans équivalent à l'échelle nationale.

UN DISPOSITIF RÉNOVÉ, PLUS LISIBLE ET PLUS SÛR

La réactivation du PST est aussi l'occasion de le faire évoluer. Les communes pourront désormais opter pour un contrat pluriannuel, d'une durée de deux à trois ans, qui fige le taux et les conditions de financement dès la signature. Une sécurité bienvenue pour les maires qui planifient des projets d'envergure sur plusieurs exercices.

Le périmètre des travaux éligibles s'élargit également : les mobilités douces, la création de places en structures d'accueil de la petite enfance et les travaux de voirie communale intègrent désormais le dispositif. Des ajouts qui répondent aux réalités du terrain et aux préoccupations quotidiennes des élus locaux.

Le taux de subvention, calculé selon la formule du taux de solidarité départementale (nombre d'habitants, potentiel financier et superficie de chaque commune) reste maintenu entre 15 et 35 %. Une dépense subventionnable maximale de 350 000 € HT par an est retenue, soit jusqu'à 1,05 million d'euros sur trois ans en cas de contractualisation.

UNE ARCHITECTURE COHÉRENTE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le PST rénové s'inscrit dans un dispositif d'ensemble repensé : aux 15 millions d'euros annuels s'ajoutent environ 10 millions dédiés aux opérations spécifiques d'envergure supra-communale, ainsi que plusieurs enveloppes thématiques : patrimoine, eau et assainissement, centres d'incendie et de secours, établissements médico-sociaux, sécurité routière, sentiers de randonnée.





STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE BAS CARBONE : LE MORBIHAN SE DOTE D'UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA TRANSITION CLIMATIQUE

Le changement climatique constitue une réalité déjà présente, immédiatement perceptible et durable, qui se manifeste dans les paysages, les infrastructures et le quotidien des Morbihannais.

C'est à partir de ce constat lucide que le Département du Morbihan a construit sa première stratégie bas carbone. Il s'agit d'une démarche structurante visant à inscrire l'action publique dans une trajectoire de réduction significative des émissions de gaz à effet de serre. Elle repose sur une vision de long terme, cohérente avec les objectifs nationaux et européens de neutralité climatique à l'horizon 2050, et se traduit par des actions concrètes dans tous les champs de compétence de la collectivité.

UNE TRAJECTOIRE CLAIRE, DES ENGAGEMENTS CONCRETS

La stratégie fixe un cap chiffré et assumé : réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, de 52 % en 2040, et atteindre la neutralité carbone en 2050. Notre point de départ représente 68 507 tonnes équivalent CO₂, mesurées lors du bilan des émissions 2022.

Le Morbihan mène depuis plusieurs années des politiques qui participent déjà à la réduction de son empreinte carbone : plan vélo et mobilités durables, schéma des espaces naturels sensibles et de la biodiversité, rénovation énergétique des collèges, tourisme durable, etc...



UNE ÉLABORATION RIGOREUSE AU SERVICE D'ACTIONS CONCRÈTES

Près d'une centaine d'agents, d'experts et de partenaires ont contribué à l'élaboration de ce document. La démarche a ensuite été soumise au Conseil scientifique de l'environnement du Morbihan, puis remise également au groupe local des Shifters (affilié au Shift Project, le think tank de la décarbonation de l'économie) qui en a salué la cohérence et la crédibilité. Cette double validation, interne et externe, n'est pas un détail : elle garantit la solidité de la méthode et la faisabilité des engagements pris.

Sur son périmètre de compétences, le Département passe aux actes : déploiement massif de panneaux photovoltaïques sur les collèges et bâtiments départementaux, sortie progressive du fioul, rénovation énergétique de 560 000 m² de patrimoine bâti, verdissement de la flotte automobile avec un objectif de décarbonation totale à l'horizon 2035. Pour ne citer que quelques-uns des 160 projets documentés.

Ces actions s'inscrivent dans une stratégie départementale structurée autour de cinq enjeux centraux qui orientent l'ensemble des politiques menées. Le premier est celui d'un département qui se libère progressivement des énergies fossiles, en réduisant ses consommations et en développant les énergies renouvelables. Le deuxième place le Département au service d'une économie locale, juste et durable, capable de soutenir les filières de proximité et de favoriser des modes de production respectueux de l'environnement. Le troisième fait du Morbihan un département innovant et engagé, qui promeut la transition environnementale à travers des projets structurants, l'implication des agents et la mobilisation de tous les acteurs du territoire. Le quatrième enjeu est celui de la protection des ressources naturelles et de la santé des habitants, en renforçant les puits carbones que constituent les espaces naturels sensibles, les forêts, les landes et le bocage. Enfin, le cinquième place le Morbihan en pointe dans la transformation numérique soutenable, en intégrant l'éco-conception, la sobriété et l'efficacité dans tous ses usages et services. Ensemble, ces cinq enjeux traduisent une vision pragmatique et ambitieuse : conjuguer attractivité, solidarité et responsabilité environnementale pour préparer le territoire aux défis de demain.

Pour et avec le territoire, la stratégie articule et valorise les politiques existantes : le plan départemental vélo et mobilités durables, la lutte contre le gaspillage alimentaire au travers du déploiement du programme "Morbihan Ty Self", le plan départemental pour la forêt et les landes, la protection et l'acquisition continue d'espaces naturels sensibles (entre 40 et 70 hectares acquis chaque année) et l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques sociales et territoriales.

LE MORBIHAN ADOPTE SON PREMIER SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES RANDONNÉES :

La randonnée est une pratique accessible, conviviale et immersive, qui invite à parcourir des paysages d'exception, entre littoral, forêts et patrimoine. C'est un vecteur de découverte du territoire et un levier d'attractivité touristique. C'est aussi une compétence départementale exercée depuis 1993, et jusqu'ici sans schéma directeur dédié. C'est désormais chose faite : le Département a adopté son premier schéma départemental des randonnées, qui couvre la période 2026-2037.

"Vivre dans le Morbihan est un privilège.

Le privilège de pouvoir parcourir des kilomètres de sentiers entre mer et forêt, landes et rivières, îles et vallées.

La randonnée est aujourd'hui l'activité sportive préférée des Français. Elle répond à une aspiration simple et profonde : prendre l'air, préserver sa santé et redécouvrir son territoire autrement. Dans le Morbihan, elle est bien plus qu'un loisir : elle fait partie de notre identité et de notre qualité de vie."

David LAPPARTIENT
Président du Département

UN RÉSEAU DENSE, UNE PRATIQUE EN PLEINE EXPANSION

Le Morbihan dispose de l'un des réseaux de randonnée les plus structurés de France, avec 7 365 kilomètres d'itinéraires inscrits au plan départemental, dont le mythique GR 34® qui longe le littoral breton et que 60 % des visiteurs déclarent emprunter.

Les usages diversifiés (équestres, pédestres ou VTT) ainsi que l'augmentation de fréquentations démontrent concrètement les enjeux de gestion, de sécurité et de cohabitation liés à la pratique de la randonnée.

Un sondage conduit en 2024 auprès de randonneurs l'illustre clairement : 70 % pratiquent toute l'année, 93 % se déclarent satisfaits des circuits mais les pressions sur certains sentiers, notamment côtiers, appellent à une anticipation renforcée des risques.

2026 | 2037

Schéma départemental des randonnées du Morbihan

Brastres-departamant troioù-bale ar Mor-Bihan



UN CADRE STRUCTURANT POUR VALORISER LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

Le schéma départemental s'organise autour de cinq grands axes, se décline en 11 objectifs et 31 engagements. Ce schéma traduit une volonté commune, partagée avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, intercommunalités, fédérations et associations), d'établir une véritable stratégie de développement et d'adaptation pour les sentiers morbihannais.

Le Morbihan dispose aujourd'hui d'un réseau particulièrement dense, avec plus de 5 200 km de sentiers inscrits, dont une part importante traverse des espaces naturels sensibles, des zones littorales ou des propriétés privées. En effet, près de 30 % des itinéraires empruntent des terrains privés, ce qui constitue un enjeu majeur de sécurisation foncière et de pérennité des tracés. Dans ce contexte, la multiplicité des situations rend nécessaire une meilleure coordination des acteurs afin d'assurer une gestion cohérente et durable du réseau.

C'est précisément l'objet du premier enjeu du schéma, qui **vis** à **renforcer l'organisation et la lisibilité des itinéraires**. Cet enjeu se traduit concrètement par un accompagnement des collectivités dans l'élaboration de feuilles de route locales. Ces documents permettront d'identifier précisément les itinéraires prioritaires, de hiérarchiser les investissements et d'adapter l'offre aux réalités locales.

Le deuxième enjeu porte sur **l'adaptation des itinéraires aux changements globaux**, particulièrement sensibles dans le Morbihan. Le territoire est fortement exposé à l'érosion côtière et aux risques de submersion marine, qui impactent directement les sentiers littoraux. À cela s'ajoutent les risques croissants d'incendies et de tempêtes dans les massifs forestiers. Le schéma prévoit ainsi des interventions concrètes comme la déviation ou la reconfiguration de certains tracés, et la sécurisation des zones à risques.

Le troisième enjeu vise à **garantir des sentiers de qualité, diversifiés et accessibles à tous**. Cela passe d'abord par la sécurisation foncière des 30 % de sentiers situés sur des propriétés privées, afin d'éviter les interruptions de parcours liées à des dénonciations de conventions de passage. Le Département prévoit de consolider ces conventions, avec les communes ou EPCI concernés, ou d'identifier des itinéraires alternatifs pour maintenir des parcours continus. La création d'une charte départementale de balisage et de signalétique permettra d'harmoniser les pratiques et d'améliorer la lisibilité des parcours pour les usagers. Parmi les actions engagées, figure notamment la promotion d'itinéraires labellisés "Tourisme & Handicap", afin de garantir un accès élargi aux sentiers à tous les publics, y compris les personnes en situation de handicap.

Le quatrième enjeu porte sur **la conciliation des usages et des pratiques**. La fréquentation des sentiers est en forte augmentation dans le Morbihan, sous l'effet combiné du développement des sports de nature et de l'attractivité touristique du département, notamment en période estivale. Cette affluence peut générer des conflits d'usages ou des pressions localisées sur certains sites. Pour mieux comprendre ces évolutions, le schéma prévoit la création d'un observatoire départemental des fréquentations. Il permettra de mesurer les flux, d'identifier les zones de surfréquentation (sur le littoral notamment) et d'adapter en conséquence.

Enfin, le cinquième enjeu concerne **la valorisation touristique du territoire**. Les sentiers du Morbihan constituent un véritable vecteur de découverte d'un patrimoine naturel et culturel particulièrement riche : paysages littoraux, îles, forêts, patrimoine mégalithique, villages de caractère. Le schéma prévoit de mieux valoriser ces atouts à travers des actions de communication, le développement de supports numériques et l'intégration des itinéraires dans des applications mobiles dédiées à la randonnée. Dans ce cadre, il s'agit également de faire connaître le projet départemental "Tro Morbihan" et d'en faire un vecteur de promotion des randonnées, afin de valoriser les itinéraires connectés à ce tracé. Les itinéraires de grande randonnée feront l'objet d'une promotion spécifique, en cohérence avec le schéma départemental du tourisme (comme l'accompagnement du Tro Breizh).

Le schéma sera déployé sur onze ans, avec une révision à mi-parcours en 2031. Les moyens alloués demeurent stables, à 2,5 millions d'euros par an, malgré un contexte budgétaire contraint. C'est une volonté claire de la collectivité d'assurer la continuité des actions déjà engagées et de garantir leur pérennité.

L'EAU EN MORBIHAN : LE DÉPARTEMENT RÉAFFIRME SON RÔLE ET RÉVISE SA POLITIQUE POUR LA DÉCENNIE À VENIR

L'eau façonne le Morbihan. Elle en structure les paysages, conditionne l'attractivité, soutient l'économie et protège la santé publique. Vingt ans après l'adoption de sa première politique départementale de l'eau, et quinze ans après sa dernière révision, le Département a choisi de réaffirmer clairement sa politique publique dans ce domaine, pour la mettre en cohérence avec les réalités d'aujourd'hui et les défis de demain.

UN ACTEUR HISTORIQUE, UN ENGAGEMENT CONSTANT

Depuis 2006, le Département du Morbihan s'est investi dans la politique de l'eau avec une constance remarquable.

Deux missions d'appui technique :

- Le service d'appui technique à l'épuration et au suivi des eaux (SATESE) pour l'assainissement collectif,
- L'animation et suivi des travaux en rivières et milieux aquatiques (ASTER) pour les milieux aquatiques.

Depuis 2011, plus de 1 300 kilomètres de cours d'eau ont bénéficié d'études et d'actions de renaturation, 210 kilomètres ont été effectivement restaurés, et 94 millions d'euros de subventions ont été attribués au titre du petit et du grand cycle de l'eau.

On peut également noter la plantation de 900 kilomètres de haies bocagères, le soutien à plus de 1 300 exploitations agricoles dans l'évolution de leurs pratiques.

Dans un paysage institutionnel reconfiguré par les lois MAPTAM et NOTRe, le Département a choisi la clarté plutôt que l'éparpillement. Il n'a pas vocation à tout faire : l'assainissement des eaux pluviales, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), le petit cycle de l'eau relèvent d'abord des intercommunalités. Son rôle est d'accompagner, de sécuriser, de soutenir et de mettre en cohérence.

QUATRE GRANDS DÉFIS À AFFRONTER

La révision de la politique de l'eau s'organise autour de quatre enjeux majeurs, tous amplifiés par le changement climatique.

Le premier est celui des capacités d'accueil. Avec une population appelée à croître de 70 000 habitants d'ici 2070 selon l'INSEE, le Morbihan devra concilier développement territorial et disponibilité d'une ressource en eau déjà sous tension, notamment à l'est du département.

Le deuxième est sanitaire : en 2025, seulement un tiers des 115 masses d'eau du département atteignent le bon état écologique au sens de la directive européenne (DCE) et près de 40 % des systèmes d'assainissement restent non conformes.

Le troisième enjeu touche à la biodiversité et aux milieux naturels, dont la préservation conditionne directement la qualité et la disponibilité de l'eau. Le quatrième, enfin, est celui des risques naturels (inondations, submersions marines...) que le changement climatique va intensifier et rendre moins prévisibles.

Face à ces enjeux, la politique révisée fixe cinq orientations : agir pour l'adaptation climatique, préserver la qualité de l'eau au service de la santé publique, protéger et restaurer les milieux naturels, anticiper les risques naturels, et intégrer l'eau comme dimension transversale de toutes les politiques départementales.

Cette révision est la mise en lumière d'une politique déjà vivante, souvent discrète mais déterminante, que le Département entend renforcer et rendre plus lisible parce que l'eau, en Morbihan, est désormais un enjeu de développement équilibré et durable, autant que de santé publique et de préservation de la biodiversité.



LOGEMENT EN MORBIHAN : DEUX ANS APRÈS, LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE TIENT SES PROMESSES

En décembre 2023, le Département du Morbihan faisait un choix. Face à la crise du logement, il choisissait d'agir plutôt que de subir, et se dotait de sa première stratégie départementale de l'habitat, avec un horizon fixé à 2030. Deux ans plus tard, à mi-chemin du premier tiers de son déploiement, le moment est venu de rendre des comptes.

PRODUIRE PLUS : LE PARI TENU

L'ambition était d'augmenter de 50 % la production de logements locatifs sociaux. L'objectif est atteint, et même dépassé. Morbihan Habitat est passé d'une moyenne de 585 agréments annuels sur la période 2020-2022 à 930 agréments par an sur 2024-2026, soit une progression de + 59 %. Avec 140 chantiers simultanés de plus d'un million d'euros, le bailleur départemental figure aujourd'hui parmi les plus actifs de France.

Ce résultat n'est pas le fruit d'une conjoncture favorable. Il repose sur un soutien financier massif et constant du Département : 13,5 millions d'euros de titres participatifs versés, un régime renforcé de garanties d'emprunt, une mobilisation active du foncier.

RÉNOVER, ACCOMPAGNER, INCLURE : DES ENGAGEMENTS TENUS

Sur la rénovation énergétique du parc public, l'objectif fixé à + 17 % est lui aussi atteint, voire dépassé en rythme d'engagement. Le plan stratégique du patrimoine de Morbihan Habitat prévoit désormais jusqu'à 760 réhabilitations par an, avec une accélération des livraisons dans les prochaines années. Dans le parc privé, malgré un cadre législatif national qui a réduit la marge d'action des départements, le Morbihan a maintenu sa mobilisation à travers le dispositif Morbihan Solidarité Énergie et l'accompagnement des ménages les plus fragiles.

Pour les publics spécifiques, les engagements sont globalement tenus : 200 nouvelles places d'habitat inclusif, 150 places d'habitat jeunes, plus de 130 places supplémentaires pour l'aide sociale à l'enfance, un plan de rénovation massive des logements des gendarmes et des établissements d'hébergement des personnes âgées ou en situation de handicap.

Le logement, dans cette stratégie, représente un véritable levier de solidarité à part entière.

DES LIMITES NOMMÉES MAIS UNE AMBITION MAINTENUE INTACTE

La lucidité est aussi une marque de sérieux. Le Morbihan reste un territoire sous forte tension : la demande de logement social a doublé en dix ans, tandis que les logements libérés dans l'ancien ont diminué de moitié. La production, aussi soutenue soit-elle, ne fait qu'amortir une crise structurelle que le Département ne peut résoudre seul.

C'est précisément pourquoi la stratégie n'est pas achevée. Les prochaines étapes sont claires: poursuivre l'effort financier déjà mené, innover en matière de réhabilitation et de maîtrise d'ouvrage d'insertion, et continuer à mobiliser l'ensemble des partenaires. Le logement reste, pour de nombreux Morbihannais, une préoccupation concrète et souvent douloureuse. La réponse du Département est faite de constance, de pragmatisme et de détermination. Ce bilan d'étape en est la démonstration.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 : UNE ANNÉE MARQUANTE POUR LE MORBIHAN

Le Département du Morbihan publie son rapport d'activité 2025, qui rend compte d'une année d'actions concrètes au service des habitants et du territoire.

L'année 2025 est notamment marquée par l'inscription des mégalithes de Carnac et des rives du Morbihan au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette reconnaissance internationale majeure consacre la valeur exceptionnelle de ce site et renforce durablement l'attractivité culturelle et touristique du département.

Au cœur de l'action départementale, les solidarités demeurent une priorité. En 2025, près de 3 900 enfants ont été accompagnés par l'aide sociale à l'enfance et plus de 362 000 personnes ont été accueillies dans les Centres Morbihan Solidarités.

Le Département a également poursuivi ses investissements en faveur de l'équilibre et de l'attractivité du territoire, avec 45 millions d'euros mobilisés pour les projets des collectivités et la modernisation des infrastructures.

Face aux enjeux environnementaux, la collectivité a renforcé son action pour la préservation des milieux naturels et des ressources, notamment à travers l'adoption d'un plan en faveur des forêts et des landes.

À mi-mandat, le Département du Morbihan confirme ainsi son engagement à conduire une action publique utile, équilibrée et responsable, au plus près des besoins des habitants.



Hôtel du Département
2 rue de Saint-Tropez
56000 VANNES
Tél. 02 97 54 80 00

